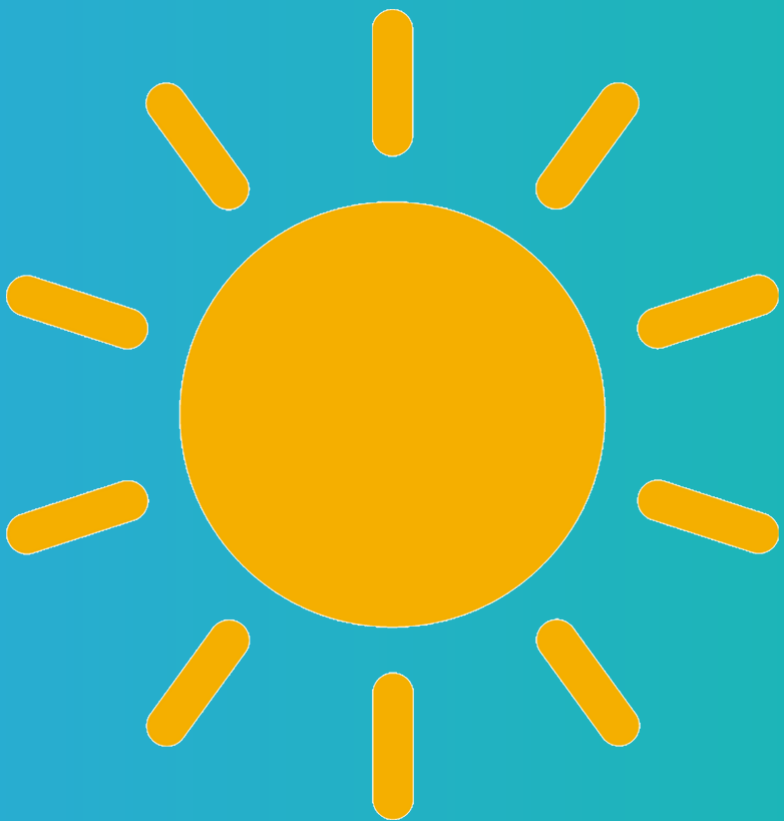


# LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS



CHALEUR  
INTENSE  
AU TRAVAIL

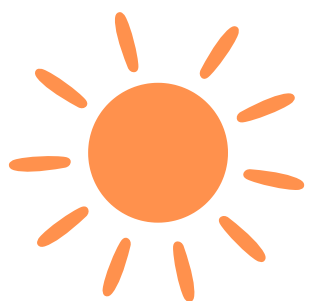
Tout savoir sur la  
**nouvelle réglementation**  
pour protéger vos équipes !

# QUELS SONT LES SEUILS POUR CES ÉPISODES ?

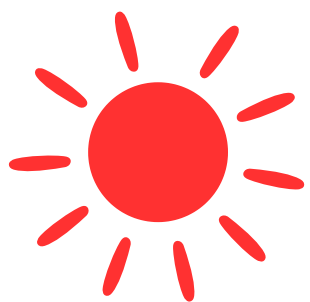
L'arrêté définit l'épisode de chaleur intense sur la base du dispositif de vigilance dénommé « canicule » de Météo-France



Pic de chaleur de courte durée (1-2 jours) présentant un risque pour les populations fragiles ou surexposées

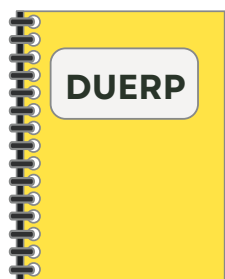


Période de canicule : épisode de chaleur intense et durable susceptible de constituer un risque sanitaire pour l'ensemble de la population exposée



Période de canicule extrême : épisode exceptionnel par sa durée, son intensité, son extension géographique et présentant un fort impact sanitaire pour tous

# LES MESURES RÉGLEMENTAIRES CLÉS



**Intégrer ce risque** de chaleur intense dans le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, le **DUERP**

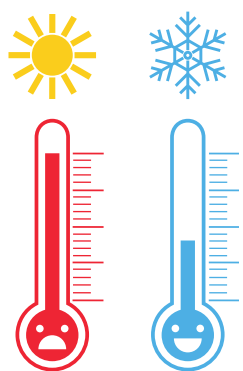


**Faire évoluer les modes opératoires** afin de les adapter aux nouvelles obligations : adapter les horaires, suspendre les tâches pénibles aux heures les plus chaudes, et mieux ajuster les périodes de repos...



**Définir et communiquer** aux salariés les **modalités de signalement de toute apparition d'indice physiologique préoccupant**, de situation de malaise ou de détresse, ainsi que celles destinées à porter secours, dans les meilleurs délais, à tout travailleur et, plus particulièrement, aux travailleurs isolés ou éloignés

# EXEMPLES D' ACTIONS DE PRÉVENTION :



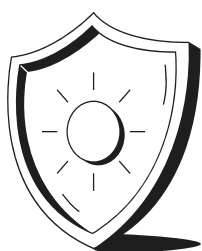
Maintien à une **température adaptée** des **locaux** fermés affectés au travail en toute saison



Mise à disposition des travailleurs, d'**eau potable maintenue fraîche**. 3L/jour par intervenant si pas d'accès à l'eau courante



Fourniture d'**équipements de travail appropriés** : vêtements respirants, couvre-chefs, lunettes de soleil...



Aménager les postes de travail pour **réduire les effets des rayonnements solaires** et l'accumulation de chaleur : dispositifs filtrants, ventilation, brumisation...

# RÉAGIR DÈS MAINTENANT C'EST :



**Préserver la santé de vos  
collaborateurs**

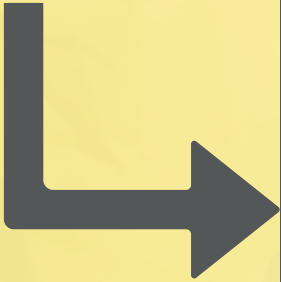


**Prévenir les arrêts de  
travail**



**Améliorer la productivité**

**Chez Pôle Prévention nous aidons et accompagnons les dirigeants dans leur démarche de prévention des risques professionnels depuis + de 20 ans !**



**Chaque dirigeant est accompagné par un binôme sur le terrain : un Conseiller et un Préventeur !**

**PLUS D'INFOS**



[www.pole-prevention.com](http://www.pole-prevention.com)